

## DEMANDE : COPIES DE DOCUMENTS ADMINISTRATIFS OU CONSULTATION D'UN DOSSIER D'ASILE

(1 dossier par formulaire)

---

Numéro du dossier CGRA :

Nom demandeur d'asile :

---

Renvoyez ce formulaire dûment complété, daté et signé au CGRA :

**Par la poste** Commissariat général aux réfugiés et aux apatrides  
Helpdesk avocats, personnes de confiance et HCR  
Boulevard du Roi Albert II, n° 26A  
1000 Bruxelles

**Par fax** 02 205 50 33

**Par e-mail** [CGRA-CGVS.Advocate@ibz.fgov.be](mailto:CGRA-CGVS.Advocate@ibz.fgov.be)

Ou déposez ce formulaire dûment complété, daté et signé au Helpdesk avocats, personnes de confiance et HCR.

Le Helpdesk avocats, personnes de confiance et HCR est ouvert les jours ouvrables de 9h à 12.30h et de 14h à 16h.

---

Le/la soussigné(e) (nom et prénom) : .....

- Demandeur d'asile
- Avocat
- Tuteur

Souhaite obtenir des **copies** des pièces administratives<sup>1</sup>

- Par voie postale
- Par e-mail
- Viendra en personne prendre réception des copies au CGRA.

Souhaite **consulter** le dossier d'asile.

---

<sup>1</sup> Le montant de la rétribution est calculé par page. En vertu de l'AR du 17 août 2007 fixant le montant de la rétribution due pour la réception d'une copie d'un document administratif, les tarifs suivants sont d'application : livraison gratuite jusqu'à 50 pages ; de la page 51 à 100 : 0,05 € par page ; à partir de la page 101 : 0,02 € par page. Si le demandeur vient en personne prendre réception des copies, il s'acquittera sur place de la somme due en espèces. En cas d'envoi par la poste, le demandeur s'acquittera de la somme due, à laquelle s'ajouteront les frais de poste, par virement sur le compte postal numéro 679-2006075-18 au nom du CGRA. L'envoi de copies par e-mail est gratuit. Pour des questions pratiques, seul un nombre limité de copies de pièces concernant la dernière demande d'asile pourront être envoyées.

Cocher les pièces dont vous souhaitez obtenir copie :

- Annexe 26
- Déclaration faite à l'Office des étrangers (OE)
- Questionnaire du CGRA
- Rapport d'audition du CGRA
- Décision du commissaire général
- Pièces jointes au dossier par le CGRA pour étayer sa décision
- Autres documents administratifs :

.....  
.....  
.....

---

Date :

.....

Signature du demandeur :

.....